

VOUS CHERCHEZ À INVESTIR EN FORET ?

Benoit Loiseau



EVITER LES PIÈGES...

En tant que professionnels de l'investissement forestier, nous vous proposons de vous accompagner dans la recherche d'une forêt pour défendre vos intérêts et vous aider à faire les bons choix.

Comme vous pouvez le lire dans la **note de conjoncture sur le marché des forêts**, il s'agit d'un marché étroit, il existe peu d'offres et la demande est assez forte. Dans ce contexte, le conseil d'un professionnel reconnu permet d'éviter de tomber dans les pièges et de maintenir un bon niveau d'exigence.

Forêt Patrimoine est le partenaire exclusif du Comité des Forêts pour tous les aspects de négociation immobilière. Nous sommes au cœur d'un réseau composé de plus de 400 propriétaires forestiers qui représentent plus de 120 000 ha de forêts.

Les 10 experts forestiers du Comité des Forêts accompagnent depuis plus de 100 ans les investisseurs privés et institutionnels dans la constitution et la gestion de leur patrimoine forestier.

Forêt Patrimoine travaille également avec un réseau de notaires, de banquiers privés et de prescripteurs. Nous avons donc accès à des informations sur les forêts à vendre avant qu'elles ne sortent « officiellement » sur le marché.

Forêt Patrimoine effectue pour le compte de l'investisseur forestier l'intégralité du travail de recherche à l'acquisition conformément à un cahier des charges convenu entre les deux parties :

- **Analyse** : Cette première étape permet de réfléchir avec l'acquéreur sur ses motivations réelles, ses contraintes et ses objectifs patrimoniaux, de définir avec lui la zone de recherche, le budget et le type de forêts à envisager.
- **Tri et sélection de forêts à vendre** : annonces de particuliers et professionnels.
- **Prévisites de biens et compte-rendu de visites.**
- Organisation de **visites.**

- **Assistance dans les démarches de négociations**, jusqu'à la signature de l'acte authentique de vente.
- Avec les partenaires du Comité des Forêts, mise en place d'une gestion durable, si vous le souhaitez.

LE MANDAT DE RECHERCHE

Notre mission dans le cadre d'un mandat de recherche n'est pas de vendre, nous ne possédons aucun bien en portefeuille qui corresponde à ce que vous recherchez, c'est ce qui nous permet une totale indépendance.

Nous ne nous limitons pas à un nombre de forêts, mais prospectons l'ensemble d'un marché immobilier, particuliers et professionnels inclus.

Qu'est-ce qu'un mandat de recherche?

C'est un document contractuel réglementé par lequel l'acquéreur confie à Forêt Patrimoine la mission de lui trouver une forêt correspondant à ses critères de recherche. Ce document détermine la durée de la recherche, ses critères, nos obligations en tant que mandataire, notre rémunération et ses modalités. Il comporte un bulletin de rétractation notifiant la possibilité, pour le mandant, d'annuler ledit mandat dans une période de 7 jours.